Image not found or type unknown

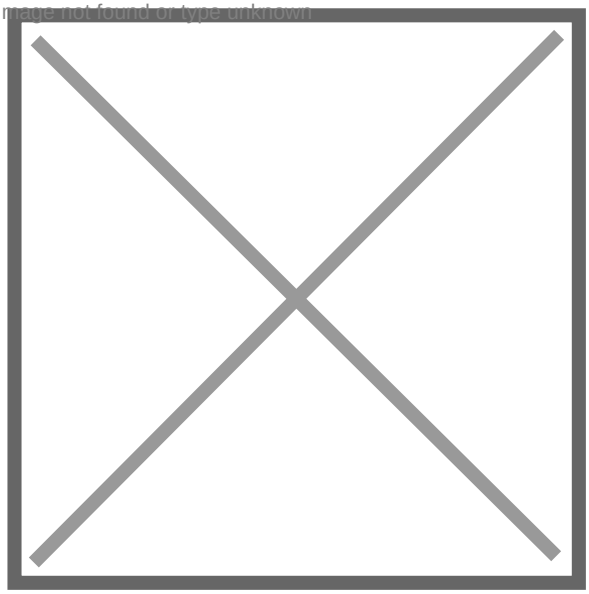

Regularisation d'enfant mineurs

Par **AHMED_old**, le **24/08/2007** à **10:40**

j'ai deux enfants mineurs scolarisé en France ils ont tous les deux 17 ans. je peux demander un certificat de circulation pour eux? peut ils avoir des ennuis avec la police ?car je n'arrive pas a dormir vu que dans 6 mois et dans un an ils sont majeurs. j'aimerais savoir la procédure a suivre pour les régulariseret les mettre à l'abri.

je compte sur votre avis et conseils.

je vous remercie

Par **Toucha**, le **24/09/2012** à **23:17**

J'ai deux enfants nées sur le territoire Français 8ans et 6 ans et sont scolarisés en France. Comment faire pour les régulariser?

Par **AlexanderVas95**, le **24/09/2012** à **23:48**

Bonjour,

A leurs majorités, ils prendront une carte de séjour étudiante. Sauf s'ils sont entrés en France illégalement (sans visa).
Toucha> Pourquoi régulariser des enfants mineurs? sauf pour le passeport mais sinon la

carte de séjour ne s’obtient qu'à la majorité.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés